



COMMUNE D'ANNIVIERS

ENQUETE PUBLIQUE

L'administration communale d'Anniviers soumet à l'enquête publique la demande présentée ci-après :

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Anniviers porte à la connaissance du public que **Mme Vionnet Hélène Yuki**, domiciliée à 3961 Zinal/Anniviers, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle n° 644, au lieu dit « Bau de l'Alou » à Grimentz
Enseigne - Adresse	:	Tsirouc (anciennement « Chez Florioz »), Route des Rahâs 20
Prestations	:	Restaurant, bar après-ski : Offre à titre commercial de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place et/ou à emporter.
Heures d'ouverture et de fermeture	:	De 11h00 à 20h00
Début de l'activité	:	Dès autorisation communale
Propriétaires	:	Florey Rose-Marie et Jean-Claude – 3961 Grimentz

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 11 décembre 2022.

Anniviers, le 11 novembre 2022

Administration communale d'Anniviers